



PRÉFET DE L'ORNE

**Contact presse :**

Service départemental  
de la communication interministérielle

Alençon, le 25 mai 2016

|   |
|---|
| <b>COMMUNIQUE DE PRESSE DU PRÉFET DE L'ORNE</b> |
|---|

## **Carburants : amélioration de la situation**

La situation de la distribution dans le département de l'Orne s'est améliorée.

Une consommation excessive liée à un comportement de précaution injustifié de certains usagers de la route observée la semaine dernière avait entraîné une baisse significative des quantités de carburant disponibles dans les stations services. À cette heure, seules 8 stations services sont fermées et 9 sont en rupture pour un seul carburant.

Au vu de cette amélioration, le préfet a décidé :

- de lever les restrictions de consommation par véhicule (20 litres pour les véhicules légers et 50 litres pour les poids-lourds),
- de lever 4 arrêtés de réquisition. Désormais, seules trois stations-services ont une partie de leur stock réquisitionner (liste disponible sur le site Internet de l'État dans l'Orne),
- de modifier l'arrêté portant interdiction de vente de carburant sous forme conditionnée (bidons, jerricans,...) pour prendre en compte des motifs professionnels dûment justifiés (entreprises d'espaces verts et du bâtiment).

Le préfet réitère son appel au civisme et à la responsabilité de chacun pour éviter une sur-consommation inutile.